

l'égard de l'inaction de feu M. King et du travail de M. McGregor durant ce long intervalle. Rien n'a été fait durant ces années. Maintenant, alors que l'opposition officielle estime qu'il faut étudier convenablement la mesure, la précipitation dont le Gouvernement fait preuve revient à condamner de façon générale tout ce qui s'est passé. Je veux croire que les députés qui appuient le Gouvernement y penseront sérieusement. Ils se rendront compte, je l'espère, qu'en se rangeant, au signal, derrière le Gouvernement, ils condamneront le Gouvernement pour ce qu'il n'a pas fait par le passé.

Le Gouvernement voulait tellement montrer qu'il faisait quelque chose dès cet automne! Pourquoi? C'est que la vie étant devenue si chère et le Gouvernement n'étant pas disposé à mettre de côté le programme fiscal indigne qui a amené cette majoration du coût de la vie, il lui fallait, du point de vue politique, recourir à une supercherie quelconque pour duper les Canadiens et leur faire croire qu'il faisait réellement quelque chose. La supercherie, c'est la mesure à l'étude. Voilà le seul titre qui lui convienne. Elle a été conçue en vue de tromper les Canadiens; on a laissé sortir le chat du sac. Ce matin, le ministre des Transports (M. Chevrier), tout comme l'ont déjà fait une couple de membres du Gouvernement, a mentionné qu'une fois adoptée, la mesure à l'étude n'aura guère d'effet sur le coût de la vie.

Voilà un fait indéniable qui révèle davantage la supercherie que le Gouvernement tente de perpétrer.

Le second aspect que comporte cette supercherie (il se rattache évidemment à la technique d'un Adolf Hitler), c'est la tactique bien connue qui consiste à adopter une ligne de conduite qui vise à faire le jeu d'un groupe en particulier, quitte à le nier par la suite. On nie qu'elle aura cet effet, on dénonce ceux qui sont de ce groupe et qui seront atteints, et on prétend que la mesure en aidera d'autres. C'est précisément ce qui se produit au cours de la présente discussion, du moins en ce qui concerne les honorables vis-à-vis qui prennent la parole. Il a été démontré sans l'ombre d'un doute que ce sont les grands exploitants commerciaux qui la réclament. Les plus grands magasins à rayons demandent son adoption. Les magasins à succursales en bénéficieront. Ce sont les grands exploitants qui la réclament; c'est l'intérêt des petits détaillants qui est en jeu. Dans bien des cas l'existence même de leur commerce en dépend. Ils supplient le Gouvernement de leur fournir l'occasion d'exposer leur côté de la question et d'examiner avec justice leur situation.

Il est très important d'en tenir compte. Le petit détaillant canadien représente l'un des

plus beaux résultats de l'entreprise libre au Canada. Cependant, le Gouvernement le place dans une situation périlleuse en insistant pour faire adopter cette mesure en vitesse. C'est une honteuse tentative de la part du Gouvernement, de concert avec les grands exploitants, en vue de nuire aux intérêts du petit détaillant. Voilà la deuxième caractéristique de cette monstrueuse supercherie de la part du Gouvernement. Ce matin, le ministre des Transports n'a pas prononcé un seul mot indiquant qu'il s'inquiétait du sort des petits détaillants. Il n'a manifesté aucune inquiétude au sujet de la détresse des petits détaillants devant la menace que constitue la pratique de la vente à perte.

Le ministre ne peut certes nier que les marchandises portant une marque de fabrique, qui sont visées par la fixation des prix de revente aujourd'hui au Canada, sont celles que, à cause de leur nature même, les marchands aiment à sacrifier. A quoi sert-il au détaillant de vendre à perte un article qui ne porte pas de marque de fabrique, qui ne fait pas l'objet d'une campagne de réclame sur un plan national et dont le prix n'est pas connu? Le public ne pourrait alors évaluer l'importance du rabais. Les articles dont les prix de revente sont fixés sont ceux qui se prêtent naturellement aux ventes à perte par les grandes entreprises de détail. C'est ce qui surviendra et il importe peu au Gouvernement que ceux qui connaissent le mieux leurs affaires demandent protection en face de la menace que constitue pour eux la pratique de la vente à perte.

Le Gouvernement n'a pas le temps de les écouter. Le Gouvernement est trop occupé à poursuivre, grâce à la présente mesure, ses objectifs politiques, ses viles ambitions de parti, pour écouter même ceux qui plaident en faveur de l'existence de leurs entreprises. Le ministre n'a pas dit un mot, ce matin, de la vente à perte. Hier, le représentant de Spadina (M. Croll) a demandé qu'on en appelle au peuple à ce sujet. Je rappelle à la Chambre que l'honorable député de Spadina, du moins, s'inquiétait au comité de la pratique de la vente à perte. Il s'est inquiété suffisamment de la menace que présentait cette pratique à l'existence même du petit détaillant, qu'il a—et je l'en félicite—rédigé une mesure visant à rendre illégale la pratique de la vente à perte.

Lorsque le comité a étudié l'avant-projet de loi, il en a, semble-t-il, conclu,—je crois résumer ici assez fidèlement l'opinion exprimée par ceux qui, au comité, ont fait connaître leur point de vue sur le bill,—que le projet de loi est inapplicable, qu'il serait bien difficile à appliquer et qu'il manque de souplesse. Je